REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N° 4075 Jeudi 29 Mars 2012 — 17ème ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 2-3

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE- 4-6

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ATTIJARI BANK 7

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 8

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF 8

PROJET DES RESOLUTIONS

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF 9

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 11-12

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 – 12 – 2011

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, **dans un délai de quatre mois, au plus tard**, **de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire** :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels **accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés**.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2011, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2012.

- Suite -

Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis **dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire** :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

---

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL
VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2012.**
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Tunisienne de Réassurance -Tunis Re-

Siège social : 7, Rue Borjine – Montplaisir 1 – 1073 Tunis

Décision à l'origine de l'émission
L'Assemblée Générale Extraordinaire de « Tunis Re » réunie le 06/12/2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 30MD pour le porter de 45MD à 75MD. Elle a donné au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les délais de réalisation de l'augmentation de capital.
Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 06/12/2010, le conseil d'administration de « Tunis Re » du 16/12/2011 a arrêté les modalités et les conditions de l'augmentation de capital. Ainsi, le capital de « Tunis Re » sera augmenté de 30MD par souscription en numéraire et l'émission de 6 000 000 actions nouvelles au prix de 10D, soit 5D de valeur nominale et 5D de prime d'émission. Les nouvelles actions seront émises, à raison de deux (2) actions nouvelles pour trois (3) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

Caractéristiques de l'émission
Le capital social sera augmenté de 30MD par la création de **6 000 000** actions nouvelles à souscrire en numéraire. Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Prix d'émission
Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **10D**, soit **5D** de valeur nominale et **5D** de prime d'émission.
Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription
La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.
L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** à raison de **deux (2) actions nouvelles pour trois (3) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « Tunis Re » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.
  Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Suite -

Période de souscription
La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du 16/04/2012 au 30/04/2012 inclus*.

Etablissements domiciliataires
Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société « Tunis Re » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.
En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10D, soit 5D représentant la valeur nominale de l'action et 5D représentant la valeur de la prime d'émission.
Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.
Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n°03 135 120 0321 046263 87 ouvert sur les livres de la BNA – Agence Succursale.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces
Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.
Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 30/04/2012 à 17H à BNA Capitaux, en qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté – IAM–.
Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par l'IAM), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.
Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres
Les souscription à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par « Tunis Re » et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement
Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites
Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2012.

But de l'émission
Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la société qui vise principalement à :

- Renforcer de son assise financière en vue de booster sa solidité et d'améliorer sa notation technico-financière ;
- Consolider sa position sur le marché local et renforcer sa présence en tant que référence sur les marchés régional et international ;
- Accroitre sa rentabilité par la diversification de son activité dans les domaines de croissance rentable, l'amélioration du système de contrôle interne et la maîtrise de sa stratégie de gestion des risques ;
- Développer son expertise métier et renforcer ses actions d'assistance technique à ses partenaires en vue de valoriser son image de marque et sa notoriété ;
- Développer ses compétences.
-

- Suite -

Renseignements généraux sur les titres émis

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes
Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises. Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité
Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable : Droit commun Les dividendes distribués ne sont pas soumis à l'impôt.

Marché des titres
Depuis le 11/05/2010, les actions de « Tunis Re » sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes
Les 9 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de « Tunis Re » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 16/04/2012, droits de souscription détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire
Les 6 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2011, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription
Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du 16/04/2012 au 30/04/2012 inclus*. Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litiges
Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par la STICODEVAM
Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0007380041 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 16/04/2012 au 30/04/2012 inclus*.
Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0007380058 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.
A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.
Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 12-0773 en date du 29 mars 2012, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « Tunis Re », de BNA Capitaux intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, de tous les intermédiaires en Bourse, ainsi que sur le site internent du CMF : www.cmf.org.tn. Ce prospectus doit être accompagné des indicateurs d'activité de « Tunis Re » relatifs au premier trimestre 2012 pour tout placement sollicité après le 20/04/2012.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

Attijari Bank

Siège social : 95, avenue de la Liberté -1002 Tunis Belvédère-

Attijari Intermédaition informe les actionnaires d'Attijari Bank et le public que l'augmentation du capital social complémentaire de la banque, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/10/2009, réservée aux porteurs d' « OCA Attijari bank 2006 » qui ont opté pour la conversion à l'échéance 2012 et qui en outre auront demandé à souscrire aux actions émises dans le cadre de cette augmentation, et dont la période de souscription a été ouverte du 18/10/2011 au 18/12/2011 inclus, conformément à la note d'opération relative à l'opération visée par le CMF sous le n° 11-753 du 05/10/2011, a été réalisée par l'émission de **665 551 actions nouvelles** de nominal 5 dinars.

Le capital social est ainsi porté à **198 741 450 dinars** divisé en **39 748 290 actions** de nominal 5 dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Green Center Blolc « C »2 ème étage
Les Berges du Lac 1053 Tunis

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le jeudi 12 avril 2012 à 10 heures**, au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2011 ;
2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011 ;
3/ Examen et approbation des états financiers pour l'exercice 2011 ;
4/ Quitus aux administrateurs ;
5/ Affectation du résultat de l'exercice 2011 ;
6/ Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
7/Fixation des jetons de présence.

2012 - AS - 146

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Siège Social : 2, rue de Turquie -1001 Tunis-

La Société Placements de Tunisie Sicaf porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le Mardi 17 Avril 2012 à 10 heures à « l'Hôtel AFRICA », 50, Avenue Habib Bourguiba - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011
- Lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011, et approbation des conventions y mentionnées
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2011
- Quitus aux administrateurs
- Affectation des résultats
- Fixation du montant des jetons de présence
- Pouvoirs à donner

Tout actionnaire désirant prendre part à cette Assemblée peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

2012 - AS - 150

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF-

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 avril 2012.

Première résolution

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 2.626.684,000 Dinars ainsi que les opérations mentionnées dans le rapport spécial.
Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2011 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

Bénéfice de l'exercice	2.626.684,000	Dinars
+ Report à nouveau ex 2010	1.248.188,000	Dinars
Total (1)	3.874.872,000	Dinars
- Dividendes à distribuer	2.000.000,000	Dinars
- Report à nouveau ex 2011	1.874.872,000	Dinars
Total (2)	= 0	

Le dividende sera mis en paiement à raison 2,000 Dinars par action à partir du 24 avril 2012.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à vingt et un mille Dinars (21.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 29 MARS 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,468%		
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,524%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,604%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,715%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,762%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,826%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,889%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,937%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,016%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,080%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,127%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013	4,207%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,187%	1 007,375
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013	4,180%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,486%	1 023,132
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,761%	1 052,087
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,889%	1 070,465
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,209%	1 046,201
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,574%		981,674
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,652%	985,910
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,763%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,905%	1 036,916
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		965,720
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	963,813
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,226%	1 049,023
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,232%		952,136

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
		SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION				
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,385	140,395
		FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE				
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,321	12,322
		FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE				
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,263	1,264
		SICAV MIXTES DE CAPITALISATION				
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,150	34,153
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,594	46,599
		FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE				
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	161,841	168,295	168,297
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	581,015	580,319
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	136,188	136,278
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	127,994	128,013
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	117,890	117,911
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	115,535	115,437
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	94,837	94,747
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,222	150,939
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	103,226	103,475
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	104,635	104,680
		FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE				
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 307,720	1 310,223
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 315,331	2 315,663
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	107,620	107,774
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	109,917	110,217
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	122,611	122,888
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 197,897	1 194,719
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	132,336	132,457
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,399	15,501
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	5 913,024	5 918,455
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 766,475	6 762,910
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,279	2,290
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,888	1,898
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,177	1,187

OPCVM DE DISTRIBUTION

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
		SICAV OBLIGATAIRES						
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,452	108,462
30	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,453	105,280	105,290
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,332	106,286	106,308
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	103,995	104,005
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	104,254	104,264
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	107,978	107,987
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	104,665	104,676
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,897	104,767	104,777
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,077	105,000	105,010
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,373	106,382
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,366	103,375
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,058	101,068
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,693	104,703
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,468	107,486
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	105,870	106,637	106,646
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,432	103,440
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,760	103,533	103,541
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	105,067	105,076
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,310	103,321
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	104,117	104,127

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,510	104,517
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,414	103,424
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,231	105,069	105,078
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,406	105,414
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	102,781	102,790
	FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,586	10,587
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,457	104,467
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,703	103,492	103,501
	FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE							
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,356	102,419
	SICAV MIXTES							
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	75,659	75,589
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	154,742	154,933
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 527,521	1 529,390
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	113,852	114,362	114,415
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	115,394	115,104	115,169
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	92,881	93,048
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,428	16,434
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	275,226	274,043
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	45,285	45,411
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 488,830	2 495,289
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	82,408	82,501
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	59,470	59,562
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	102,605	102,622
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	113,652	113,723
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	106,819	106,952
	FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,827	11,819
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	12,836	12,830
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11		16,937	16,969	16,948
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,204	17,179
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	12,653	12,673
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,715	10,742
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	µ	10,126	10,445	10,452
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,435	10,440
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	126,273	126,361
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	125,895	126,077
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	10,545	10,569
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	117,667	117,913
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	20,566	20,587
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	99,631	99,394
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	100,253	100,037
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	100,353	100,363
	FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	100,355	100,461
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	111,023	112,155
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	142,370	144,382	145,032
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,253	11,196
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	118,177	118,695
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	117,094	117,354
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,389	105,237	105,439
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	101,337	104,052	104,331
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	182,668	182,709
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	164,207	164,229
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	142,918	142,956
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	9 929,781	9 935,510
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	195,073	195,515
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	136,379	136,185
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 554,349	1 555,119
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	109,591	111,072
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	97,954	98,035
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	115,616	116,168
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 064,511	10 133,386

*** Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE**

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
C M F
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF-

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La Société Placements de Tunisie -SICAF-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 avril 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Walid ben Salah (Delta Consult).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
ACTIFS			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles		56 500	56 500
Moins : amortissements		(54 039)	(42 739)
		2 461	13 761
Immobilisations financières	3	9 322 188	8 665 003
Total des actifs immobilisés		9 324 649	8 678 764
Total des actifs non courants		9 324 649	8 678 764
Actifs courants			
Placements et autres actifs financiers		6 301 274	6 826 246
Moins : provisions		(138 500)	(71 518)
	4	6 162 774	6 754 728
Autres actifs courants	5	61 243	64 280
Liquidités et équivalents de liquidités	6	1 068 314	289 558
Total des actifs courants		7 292 331	7 108 566
Total des actifs		**16 616 980**	**15 787 330**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 713 591	2 640 220
Autres fonds propres		-	73 371
Résultats reportés		1 248 188	881 102
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		13 961 779	13 594 693
Résultat net de la période		2 626 684	2 167 086
Total capitaux propres avant affectation	7	**16 588 463**	**15 761 779**
Passifs courants			
Autres passifs courants	8	28 517	25 551
Total des passifs courants		28 517	25 551
Total des passifs		**28 517**	**25 551**
Total des capitaux propres et des passifs		**16 616 980**	**15 787 330**

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres - droit de propriété	9	1 478 415	1 595 723
Produits nets sur cessions de titres	10	1 518 439	846 667
Reprise sur provisions		-	918
Total des produits d'exploitation		2 996 854	2 443 308
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges d'exploitation	11	288 788	258 679
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	78 282	15 166
Total des charges d'exploitation		367 070	273 845
Résultat d'exploitation		**2 629 784**	**2 169 463**
Charges financières nettes		(68)	(5)
Autres gains ordinaires		15	36
Résultat des activités ordinaires (avant impôt)		**2 629 731**	**2 169 494**
Impôt sur les sociétés	13	(3 047)	(2 408)
Résultat des activités ordinaires (après impôt)		**2 626 684**	**2 167 086**
Résultat de la période		**2 626 684**	**2 167 086**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 Décembre	
		2011	2010
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements provenant de la cession de titres	14	5 117 682	4 939 375
Dividendes et intérêts encaissés	15	1 478 415	1 595 723
Total des encaissements d'exploitation		6 596 097	6 535 098
Décaissements pour achats de titres	14	3 097 211	4 412 776
Distributions de dividendes	16	1 799 952	1 620 450
Jetons de présence		21 000	24 000
Autres décaissements		236 189	212 691
Total des décaissements d'exploitation		5 154 352	6 269 917
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION		1 441 745	265 181
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières	17	(662 989)	(169)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT		(662 989)	(169)
Variation de trésorerie		778 756	265 012
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		**289 558**	**24 546**
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		**1 068 314**	**289 558**

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres côtés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent, au 31 Décembre 2011, à D : 9.322.188 contre D : 8.665.003 à l'issue de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

Titre	*Nombre*	*Coût moyen Unitaire*	*Valeur comptable*
• ASTREE	330.602	20,029	6.621.747
• COTUSAL	13.924	119,262	1.660.604
• SICOAC	15.630	13,115	204.983
• Air liquide	23.806	35,058	834.585
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169
Total			9.322.188

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

Solde au 31/12/2010		8.665.003
Achats		657.185
♦ AIR LIQUIDE	657.156	
♦ 1 DA AIR LIQUIDE	29	
Reclassements		
♦ AIR LIQUIDE	169	
♦ AIR LIQUIDE DA	(169)	
Solde au 31/12/2011		9.322.188

NOTE 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 6.162.774 et se détaille comme suit :

Titre	*Nombre*	*Coût moyen Unitaire*	*Valeur comptable*
• BIAT	15.049	42,338	637.140
• UBCI	27.000	19,868	536.425
• ATTIJARI BANK	1.125	21,604	24.305
• UIB	11.500	13,983	160.805
• Monoprix	61.750	4,316	266.465
• SITEX	3.682	22,451	82.664
• SICAV - CROISSANCE	2.215	274,320	607.619
• SICAV - RENDEMENT	15.969	102,760	1.640.974

• SACEM	10.000	0,172	1.720
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10.000
• Esso Standard Tunisie	231	119,606	27.629
• SFBT	64.870	10,755	697.701
• SFBT DA 2007 1/13	23	3,478	80
• SPDIT SICAF	45.845	6,228	285.519
• SEPT MOLKA HOTEL	500	100,000	50.000
• SATHOP	1.358	111,462	151.365
• CARTHAGE CEMENT	61.154	3,367	205.906
• BANQUE DE TUNISIE	34.769	11,615	403.858
• ARTES	35.000	10,536	368.766
• ENNAKL AUTOMOBILES	15.500	9,183	142.333
Total brut			6.301.274
• Provision pour dépréciation des titres			(138.500)
Total net			6.162.774

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

Solde au 31/12/2010		6.754.728
Achats		3.093.883
♦ TELNET	30.015	
♦ SFBT	15.003	
♦ ARTES	191.330	
♦ SPDIT SICAF	6.000	
♦ BT	2.706	
♦ ENNAKL AUTOMOBILES	142.333	
♦ SICAV - RENDEMENT	2.706.496	
Ventes		(3.626.358)
♦ BIAT	417.062	
♦ MONOPRIX	209.326	
♦ BT	36.450	
♦ TELNET	30.015	
♦ SEPT MOLKA HOTEL	50.000	
♦ Sté Touristique Mouradi	94.703	
♦ SATHOP	151.811	
♦ SICAV - CROISSANCE	149.184	
♦ SICAV - RENDEMENT	2.487.807	
Moins-value latente sur titres SICAV- Croissance		(11.188)
Plus-value latente sur titres SICAV- Rendement		18.691
Dotations aux provisions		(66.982)
Solde au 31/12/2011		6.162.774

Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

Titre	***Solde au 31/12/2010***	***Dotation***	***Reprise***	***Solde au 31/12/2011***
• ATTIJARI BANK	-	3.139	-	3.139
• SITEX	59.798	1.179	-	60.977
• SACEM	1.720	-	-	1.720
• Société de gestion des exportations	10.000	-	-	10.000
• BT	-	27.518	-	27.518
• ARTES	-	35.146	-	35.146

Total	71.518	66.982	-	138.500

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 61.243, contre D : 64.280 à l'issue de l'exercice 2010 et se détaille comme suit :

		2011	2010
♦ Etat, excédent d'impôt à reporter	(cf. note 13)	61.108	64.155
♦ Compte d'attente		272	272
♦ Charges constatées d'avance		135	125
Total		61.515	64.552
♦ Provision sur compte d'attente		(272)	(272)
Total		61.243	64.280

Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse, au 31 Décembre 2011, un solde de D : 1.068.314, contre un solde de D : 289.558 en 2010. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2011	2010
• Capital social	(A)	10.000.000	10.000.000
• Réserve légale	(B)	1.000.000	1.000.000
• Prime d'émission		340.000	340.000
• Réserves à régime spécial		-	73.371
• Autres réserves		1.373.591	1.300.220
• Résultats reportés		1.248.188	881.102
Total		**13.961.779**	**13.594.693**
Résultat net de l'exercice	(1)	2.626.684	2.167.086
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	**16.588.463**	**15.761.779**
Nombre d'actions	(2)	1.000.000	1.000.000
Résultat par action (1) / (2)		2,627	2,167

(A) Au 31 Décembre 2011, le capital social est de D : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Note 7 (suite): Capitaux Propres

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réservelégale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2009	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	727 153	1 753 949	15 194 693
Affectations approuvées par l'AGO du 06 Avril 2010						1 753 949	(1 753 949)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009						(1 600 000)		(1 600 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2010							2 167 086	2 167 086
Solde au 31 Décembre 2010	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	881 102	2 167 086	15 761 779
Affectations approuvées par l'AGO du 03 Mai 2011				(73 371)	73 371	2 167 086	(2 167 086)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010						(1 800 000)		(1 800 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2011							2 626 684	2 626 684
Solde au 31 Décembre 2011	10 000 000	1 000 000	340 000	-	1 373 591	1 248 188	2 626 684	16 588 463

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 28.517, contre D : 25.551 au 31 Décembre 2010 et se détaillent comme suit :

	2011	2010
• Etat, retenues à la source	3.060	3.660
• Etat, TCL à payer	2.177	1.250
• Actionnaires, dividendes à payer	267	219
• Charges à payer	23.013	20.422
Total	28.517	25.551

Note 9 : REVENUS DES TITRES - DROIT DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élèvent en 2011 à D : 1.478.415, contre D : 1.595.723 en 2010.

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

Titre	*Nombre de coupons*	*Dividende par action*	*Dividendes*
• BANQUE DE TUNISIE	34.514	0,240	8.283
• ASTREE	330.602	1,600	528.963
• AIR LIQUIDE	20.142	10,500	211.491
• SICAV RENDEMENT	16.204	3,597	58.286
• SICAV CROISSANCE	2.749	4,334	11.914
• SPDIT 44.845	0,420	18.835	
• SFBT	64.870	0,600	38.922
• SICOAC	15.630	2,754	43.045

• UBCI	27.000	0,825	22.275
• ARTES	15.000	0,860	12.900
• BIAT	24.800	2,000	49.600
• Esso Standard Tunisie	231	62,374	14.409
• COTUSAL	13.924	33,000	459.492
Total			1.478.415

Note 10 : PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE TITRES

Cette rubrique englobe les plus ou moins-values sur les cessions de titres, effectuées au courant de l'exercice 2011.

Le solde des plus ou moins-values s'élève, au 31 Décembre 2011 à D : 1.518.439, contre 846.667 à l'issue de l'exercice précédent.

Il se détaille, par titre, comme suit :

Titres		*Plus ou (moins)-values réalisées*
• TELNET		14.945
• SATHOP		24.017
• SICAV - CROISSANCE		(17.315)
• BIAT		341.800
• SICAV - RENDEMENT		(30.959)
• BANQUE DE TUNISIE		(3.051)
• MONOPRIX		1.137.273
• SEPT MOLKA HOTEL		19.446
• Ste Touristique Mouradi		24.781
Sous total (1)		1.510.936
• Moins-values latentes sur titres SICAV - CROISSANCE	(11.188)	
• Plus-values latentes sur titres SICAV - RENDEMENT	18.691	
Sous total (2)		7.503
Total (1+2)		1.518.439

Note 11: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève en 2011 à D : 288.788, contre D : 258.679 en 2010.

Il se détaille comme suit :

	2011	**2010**
• Services extérieurs, marché financier	11.996	11.719
- CMF	700	
- STICODEVAM	8.936	
- BVMT	2.360	

• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires		12.296	11.998
• Publicité, publications, relations publiques		5.191	3.984
• Frais de garde		150.000	119.013
• Jetons de présence		21.000	24.000
• Frais pour opérations sur titres		28.744	25.984
• Impôts & taxes		6.994	6.504
• Frais de gestion Banque de Tunisie	47.200	47.200	
• Dons et subventions		-	3.000
• Autres charges		5.367	5.277
Total		288.788	258.679

Note 12 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de provisions s'élèvent à D : 78.282 en 2011, contre D : 15.166 en 2010, et se détaillent comme suit :

		2011	2010
• Dotations aux amortissements		11.300	11.300
• Dotations aux provisions	(cf. note 4)	66.982	3.866
Total		78.282	15.166

Note 13 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés s'élève en 2011 à D : 3.047, contre D : 2.408 au 31 Décembre 2010. Il est déterminé comme suit :

	2011	2010
Résultat comptable avant impôt	**2.629.731**	**2.169.494**
Réintégrations		
- Jetons de présence	21.000	24.000
- Provisions pour dépréciation des titres	66.982	3.866
- Plus-values latentes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précédent	607.175	523.496
- Moins-values réalisées sur SICAV- RENDEMENT après distribution des dividendes	37.566	49.344
- Moins-values réalisées sur SICAV- CROISSANCE après distribution des dividendes	2.314	-
Déductions		
- Dividendes des actions	(1.478.415)	(1.595.723)
- Reprises sur provisions pour titres	-	(918)
- Plus-values latentes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	(614.678)	(607.175)
- Plus-values sur cessions de titres cotés	(1.494.017)	(588.297)

Bénéfice fiscal avant provisions	**(222.342)**	(**21.909)**
- Déduction provisions pour titres	-	-
Bénéfice fiscal après provision	**(222.342)**	**(21.909)**
Résultat imposable	**(222.342)**	**(21.909)**
Impôt sur les sociétés (min. d'impôt)	**3.047**	**2.408**
A imputer		
- Excédent d'impôt au titre de l'exercice précédent	(64.155)	(66.563)
IS à reporter	(61.108)	(64.155)

Note 14 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes		3.626.358
- Placements courants	3.626.358	
• Plus-values nettes sur cessions		1.510.936
• Frais sur vente de titres		(19.612)
Encaissements		5.117.682

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes		3.093.883
- Placements courants	3.093.883	
• Frais sur achat de titres		3.328
Décaissements		3.097.211

Note 15 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit :

- Revenus des titres – droit de propriété	1.478.415
Encaissements	1.478.415

Note 16 : DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Décision de distribution de dividendes (AGO du 03 Mai 2011)	1.800.000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2010	219
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2011	(267)
Décaissements	1.799.952

Note 17 : DECAISSEMENTS PROVENANT DES ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les décaissements pour acquisition d'immobilisations financières s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes	657.185
- Immobilisations financières	657.185
• Frais sur achat	5.804
Décaissements	662.989

Messieurs les actionnaires de la société
PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Messieurs les actionnaires,

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 03 Mai 2011, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Placements de Tunisie - SICAF» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 16.616.980 et un bénéfice net de D : 2.626.684, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Placements de Tunisie - SICAF», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

4. A notre avis, les états financiers de la société « Placements de Tunisie - SICAF», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

6. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

7. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires ne sont pas entièrement mises en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 Août 2006.

Tunis, le 26 Mars 2012

P/ DELTA CONSULT
Walid BEN SALAH

Messieurs les actionnaires de la société
PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Convention de services administratifs et financiers

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF » et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a autorisé la révision de ladite rémunération pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

2- Rémunération du Directeur Général

Le conseil d'administration réuni le 06 Avril 2010, a fixé l'indemnité brute mensuelle du Directeur Général à 400 dinars et a décidé la mise à sa disposition d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Les charges relatives à ladite voiture, supportées par la société en 2011, s'élèvent à D : 16.812.

Par ailleurs, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre opération régie par les dispositions des articles sus-visés.

Tunis, le 26 Mars 2012

P/ DELTA CONSULT
Walid BEN SALAH